

Etendre les droits civiques des étrangers à Genève

L'association Droits politiques pour les résidents à Genève lance une **consultation populaire** le 15 octobre sur l'octroi du droit de vote sur le plan cantonal à tous les résidents du canton

À Genève, les résidents étrangers ont le droit de vote au niveau communal depuis 2005, à condition qu'ils y résident depuis plus de huit ans. Si l'idée de leur octroyer le droit de vote sur le plan cantonal a été abordée lors des travaux de la Constituante genevoise, elle n'a pas été retenue. Pour l'association Droits politiques pour les résidents à Genève (DPGE), cette limitation des droits civiques pour les étrangers est intolérable, d'abord car le canton du bout du lac compte 41% de population étrangère, mais aussi parce qu'à Genève, ville-canton, la frontière entre commune et canton est dérisoire. Afin de remédier à cela, l'association DPGE organise le 15 octobre une consultation populaire sur la question, à laquelle n'importe qui peut participer. L'occasion de maintenir le sujet dans le débat public. Entretien avec Dario Ciprut, membre du comité de la DPGE.

questions réponses

Pourquoi est-il nécessaire que les droits politiques des étrangers soient étendus?
Nous considérons que le droit d'expression politique est fondamental, d'autant plus dans une situation comme celle qui concerne Genève où 41% des résidents sont étrangers.

Une grande partie de la population est privée de ses droits civiques sur les points cantonaux pourtant cruciaux tels que la mobilité, la santé, les allocations familiales, etc. Pour nous, il doit y avoir un droit qui découle strictement de la résidence. Aujourd'hui le droit de vote s'arrête aux frontières de la commune, c'est une aberration dans un canton comme le nôtre!

Qu'attendez-vous de cette consultation populaire?
Légalement, elle n'a aucune valeur. C'est une pure agitation populaire autour de ce sujet pour qu'il ne quitte pas l'agenda démocratique. L'occasion pour nous de remettre l'idée sur le tapis! Notre consultation est ouverte à tous. Quand nous aurons relevé tous les votes et fait nos statistiques, ce sera un moyen de montrer que les étrangers veulent ce droit de vote. Notre but est essentiellement de sensibiliser et de maintenir la pression autour de cette question. Aux élus de prendre le relais pour la concrétiser.

Justement, pensez-vous que Genève est prête à franchir le pas?
Genève en est tout à fait capable: elle a toutes les qualités et les conditions réunies. Ceci dit, il est difficile de dire quand. Cela dépendra des partis en place et de la conjoncture politique mais aussi des conditions auxquelles on veut bien accorder le droit de vote. Enfin, sachant que 41% de la population genevoise ne pourra pas

s'exprimer sur cette question, ce sera aux Suisses de décider.

Quel a été votre sentiment face à l'échec du droit d'éligibilité sur le plan cantonal à Neuchâtel le 25 septembre?
Nous regrettons cet échec car Neuchâtel était prêt pour cela, même une partie de la droite y était favorable. Il faut relativiser le résultat, en 2016 ils ont eu 54% de «non» contre 59% en 2007, c'est un progrès. Il faut dire qu'ils sont largement en avance sur Genève, avec pourtant beaucoup moins d'étrangers!

Propos recueillis par
Manon Todesco ■

Pour voter, rdv le 15 octobre à la Maison de quartier des Eaux-Vives de 14h à 20h. Vote en ligne disponible sur www.dpge.ch

Les 10 nationalités les plus représentées à Genève		Statistiques 2013-DPGE
Portugaise:	36 518	
Française:	27 231	
Italienne:	20 591	
Espagnole:	14 346	
Britannique:	7 440	
Allemande:	4 981	
Kosovare:	4 690	
Américaine:	4 637	
Russe/Tunisienne:	3 870	
Brésilienne:	3 517	

Neuchâtel: mardi 25 octobre à 17h
La Chaux-de-Fonds: jeudi 27 octobre à 17h

TRANSJURANE

HORAIRES DES PERMANENCES
Caisse de chômage
Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 17h.
Tavannes: lundi et vendredi de 9h à 12h du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h.
Moutier: mercredi de 14h30 à 17h, et le 1^{er} vendredi du mois de 14h30 à 16h30.
Porrentruy: lundi de 14h30 à 17h.
Saignelégier: vendredi de 14h30 à 16h30.
St-Imier: lundi et jeudi de 14h30 à 17h.
Permanence téléphonique tous les matins de 9h à 12h au 0848 421 600.
Syndicat et administration
Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h30.
Tavannes: mercredi de 14h30 à 18h30.
Moutier: lundi de 14h30 à 18h30.
Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h et jeudi de 14h30 à 18h30.
Saignelégier: jeudi de 14h30 à 18h30.
St-Imier: jeudi de 14h30 à 18h30.
Administration uniquement
Delémont: vendredi de 8h30 à 12h30. Permanence téléphonique du syndicat du lundi au jeudi de 14h30 à 17h, et vendredi de 8h30 à 12h30 au **0848 421 600**.

GROUPE DES RETRAITÉS
Programme d'activités
20 octobre – Comité romand à Lausanne. Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.
27 octobre – Jass au Restaurant de la Balance aux Breuleux. 14h: fin des inscriptions; 14h30: début du Jass; souper à la fin du Jass, prix: 22 fr. Inscriptions auprès de Unia, Sonia Antelo, 032 421 60 62.
9 novembre – repas de la Saint-Martin au Restaurant de la Cigogne à Miécourt. Org.: Groupe Ajoie.
15 novembre – Comité des retraités et assemblée générale des retraités au restaurant de la Poste à Glovelier. Org.: Région.
17 novembre – Assemblée du groupe Jura bernois et dîner au Bocciodrome de Corgémont. Org.: Groupe Jura bernois.

VALAIS

NOUVEAUX NUMÉROS
Le Syndicat Unia Région Valais et la Caisse de chômage Unia Valais vous informent de leurs nouveaux numéros de

Lutter contre les faux permis de frontaliers

Le Parti socialiste vaudois a déposé une **interpellation** au Grand Conseil pour lui demander s'il procédait à des vérifications lors de requêtes de permis de frontaliers

«Combattre le business des faux permis de frontaliers»: c'est sous ce titre que le Parti socialiste vaudois (PSV), par la voix du député Jean Tschopp, a déposé au début du mois une interpellation au Grand Conseil. Se référant à des exemples récents d'infractions en la matière, dont celles commises par Alpen Peak, à Sainte-Croix, il a demandé au Conseil d'Etat vaudois, et plus particulièrement au Service de la population, s'il effectuait des vérifications lors de requête de permis frontalier. Comme s'il envisageait des contrôles ou dispositions supplémentaires pour faire face au risque de recrudescence de contournement de la Loi sur les travailleurs détachés. Ou encore s'il prévoyait de renforcer l'application des mesures d'accompagnement. Dans son interpellation, le PSV a rappelé que le détachement de travailleurs étrangers nécessite une annonce au Service de l'emploi soumise à différentes vérifications portant notamment sur le respect des conventions collectives de travail, des salaires minimaux, des normes en matière de santé et de sécurité ou encore de la durée du temps de travail. Alors que la délivrance de permis aux travailleurs frontaliers provenant de pays membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange s'effectue de manière plus libérale. Ces derniers doivent justifier d'un domicile régulier dans une zone voisine de la Suisse depuis six mois et rentrer au moins une fois par semaine dans leur lieu de résidence. Pour mémoire, l'entreprise Alpen Peak, dont le siège social se situe à Neuchâtel, avait fourni une adresse fictive en France des travailleurs polonais qu'elle employait pour obtenir un permis frontalier. Au-



Thierry Porchet
Dans son interpellation, le Parti socialiste vaudois a pris l'exemple du récent cas de dumping découvert par Unia dans l'entreprise Alpen Peak exploitant des travailleurs polonais.

torisation qu'elle avait reçue sans que le Service des migrations neuchâteloises ne procède manifestement à une vérification préalable. Une enquête à ce sujet est d'ailleurs en cours après qu'Alpen Peak ait été épinglé pour de graves problèmes de sous-enchère salariale soulevés par Unia et générant l'intervention des autorités vaudoises et neuchâteloises. Mais si, dans cette affaire, les ouvriers exploités ont eu gain de cause après 16 jours de grève et avec le soutien du syndicat – leur employeur s'est engagé à leur verser 62 000 francs de rattrapage de salaires et d'indemnités – combien d'autres entreprises fraudeuses passent à travers les mailles du filet de sécurité?... «Le cas Alpen Peak a révélé une nouvelle faille dans les accords de libre circulation et la nécessité de renforcer les mesures d'accompagnement pour protéger vraiment tous les salariés», a déclaré le PSV dans son communiqué du 4 octobre. Le Grand Conseil dispose de trois mois pour répondre aux questions formulées dans son interpellation.

SM ■

Nyon: 022 994 88 40
Yverdon: 024 424 95 85
Vevey: 021 925 70 01
Morges: 021 811 40 70
Aigle: 024 466 82 86
Le Sentier: 021 845 62 66.

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: rue du Rhône 14. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h.
Patronat Ital/Uil: de 9h à 11h30, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.
Château-d'Œx: pas de dates fixes, prendre contact avec le secrétariat de Vevey.
Lausanne: place de la Riponne 4. Ouverture du secrétariat: lundi de 10h à 12h et 13h30 à 17h30, mardi et jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 18h30, mercredi de 9h à 12h, vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.
Permanences sans rendez-vous: lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h.
Le Sentier: Grand-Rue 44. Mardi et jeudi de 14h à 18h.
Morges: Grand-Rue 73–75. Jeudi de 16h à 18h30, dernier samedi du mois de 9h à 11h.
Nyon: rue de la Morâche 3. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.
Payerne: rue du Simplon 10. Jeudi de 16h à 18h30.
Crissier: rue des Alpes 51. Mardi et jeudi de 16h à 18h30.
Vevey: Grand-Place. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.
Patronat Ital/Uil: de 14h à 16h, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.
Yverdon: rue Haldimand 23. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30. Samedi de 9h à 11h.

FRIBOURG

PÉTANQUE
19^e Tournoi romand syndical et amical
Nous vous invitons cordialement à participer à notre 19^e tournoi de pétanque syndical qui aura lieu le:
dimanche 30 octobre dès 9h, au Boulodrome «Des Neigles» à Fribourg.
Le repas de midi sera servi vers 13h. Sur place, vous trouverez des boissons à des prix concurrentiels. Menu: rôti de boeuf, purée, légumes, crème et meringues.
Nous vous demandons une finance d'inscription pour le tournoi et le repas ou seulement pour le repas de 30 fr. par personne. Enfants jusqu'à 15 ans gratuit.

Inscriptions au tournoi de pétanque
Pour le repas:

Nom, prénom:

Nombre d'adulte(s):
Nombre d'enfant(s):

Pour la pétanque:

Nombre d'équipe de 2 personnes:

Vos inscriptions sont à remettre **jusqu'au 20 octobre** à: Ropraz Dominique, ch. du Maupas 21, 1628 Vuadens, 079 375 32 52, ropraz.d@websud.ch

Le boulodrome se trouve à la route des Neigles 41, sortie autoroute Fribourg Nord, direction patinoire, prendre le sous-terrain pour le pont de la Poya, à la sortie de celui-ci, prendre à droite jusqu'à la station d'essence Mini Prix, puis à droite. Des drapeaux Unia vous indiqueront la suite du trajet.
Nous vous remercions de votre participation et nous réjouissons de vous rencontrer pour partager ce moment de détente.

André Clément, Gaby Daguet et Dominique Ropraz